

209C0613
FR0000121568-FS0258

5 mai 2009

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

CLUB MEDITERRANEE

(Euronext Paris)

Par courrier du 4 mai 2009, la société anonyme de droit luxembourgeois KBL European Private Bankers SA (1) (43 boulevard Royal, L-2955, Luxembourg) a déclaré, dans le cadre de son activité pour compte propre, avoir franchi en baisse, le 30 avril 2009, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société CLUB MEDITERRANEE et détenir 961 398 actions CLUB MEDITERRANEE (2) représentant autant de droits de vote, soit 4,96% du capital et 4,84% des droits de vote de cette société (3).

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions CLUB MEDITERRANEE détenues pour compte propre.

(1) Détenue à 99,9% par la société anonyme de droit belge KBC Groupe SA.

(2) Il s'agit des actions détenues pour compte propre sans prise en compte de l'activité de gestion, conformément aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 du règlement général.

(3) Sur la base d'un capital composé de 19 377 905 actions représentant 19 850 645 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.